



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/AC.31/1999/10  
23 mars 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ  
PAR LA RÉOLUTION 864 (1993)  
CONCERNANT LA SITUATION EN ANGOLA

NOTE VERBALE DATÉE DU 22 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU COMITÉ PAR LA MISSION PERMANENTE DE CHYPRE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola et a l'honneur d'informer le Comité que le Gouvernement de la République de Chypre, par ses décisions Nos 47.967 du 17 juin 1998 et 48.280 du 26 août 1998 du Conseil des ministres, a pris toutes les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions pertinentes des résolutions 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité.

-----